

Condition d'accès à la location : **Salle du Marais**

- Être Sapeur-pompier professionnel ou volontaire et **être amicaliste**
- Réserver la date souhaitée en prenant contact avec le secrétariat. Celle-ci ne sera définitive qu'après consultation des membres du bureau.
- A noter que des modifications sont en cours pour l'attribution de la salle.
- En cas d'acceptation par le bureau, un chèque de réservation devra être envoyé à l'amicale. Il sera encaissé dès réception et ne sera pas remboursable, sauf après avis favorable du conseil d'administration et en cas de force majeure.
- Tarifs : 60 euros / Journée
 100 euros / Week-end